Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600032-20251216-2025_100-DE

L'an deux-mille-vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, composé de vingt-neuf membres et dûment convoqué le dix décembre deux-mille-vingt-cinq, s'est installé sous la présidence de Monsieur Pascal BARRET, le Maire.

Présents (27) : *Mmes et MM. BARRET – BOICHOT – MEDIGUE – GUYOT – TOUREAU – LAPRUN – LESBOS – WEILL – DARBOIS – HEMAR – JEGOU – LE CLOAREC – LUCAS – DREAN –LE MENTEC – CARTRON – LE COROLLER – CHAIZE – PERIES – HERZOG – FOREST– LEVEILLE NIZEROLLE – LHERMITTE – ANSEL – COUESPEL – JARLEGAND*

Absents ayant donné pouvoir (2) *: Mmes et MM. DJINIADHIS – MONNIN respectivement à Mmes et MM. LE CLOAREC – FOREST*

Secrétaire *: Mme WEILL*

Délibération N°100 du 16 décembre 2025 : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2026

Rapporteur : le Maire (annexe 1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, en son article 34 ;
Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu les décrets portant le statut particulier des cadres d'emplois territoriaux ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 26 novembre 2025 ;
Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante de prendre les décisions concernant les créations, les suppressions des postes suivants :

Filière technique :
Suppression d'un emploi d'adjoint technique à 28/35ème
Création d'un emploi d'adjoint technique à 31/35ème
Suppression d'un emploi d'adjoint technique à 17.5/35ème

Filière administrative :
Suppression d'un emploi d'attaché à temps complet

Filière culturelle :
Création d'un emploi d'assistante de conservation principale de 2ème classe à temps complet

Après débat, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- ***Supprimer et créer les emplois décrits ci-dessus à compter du 1er janvier 2026 et modifier le tableau des effectifs en conséquence, à la même date ;***
- ***Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.***

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (29 votants).

La secrétaire,
Marina WEILL

Le Maire,
Pascal BARRET

Commune d'Arradon